

**COMITE SYNDICAL DU PORT DE DIEPPE**

---

***Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe mobilise  
les fonds européens pour ses projets***

Le Comité Syndical du port de Dieppe s'est réuni vendredi 15 mai 2009 sous la présidence d'Alain Le Vern, président de la Région Haute-Normandie. Parmi les principaux dossiers à l'ordre du jour, l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2008, les demandes de subventions au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le lancement de la consultation des entreprises pour le dragage des ports de Dieppe, Fécamp, Le Tréport, Caen Ouistréham, l'attribution et la passation de marchés, la cession de l'ancien terminal piétons Transmanche à l'Agglomération Dieppe Maritime.

**→ Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2008**

L'examen du compte administratif et du compte de gestion 2008 souligne la bonne santé financière du Syndicat Mixte. Les prévisions du budget en dépense et recette de fonctionnement ont été conformes. La prévision a également été bonne en investissement, le Syndicat mixte multipliant par deux ses investissements pour son deuxième exercice.

L'endettement, est aujourd'hui nul. Grâce aux recettes propres générées par les 4 activités portuaires et aux subventions exceptionnelles versées par les collectivités, le Syndicat Mixte est en capacité de mettre en oeuvre sans emprunt son programme d'investissements.

**→ Demandes de subventions au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2007/2013**

Le Syndicat Mixte s'est prononcé sur les demandes de subventions européennes (FEDER) concernant les projets du port de Dieppe dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2007/2013.

Trois dossiers ayant trait d'une part à la réfection des terre-pleins et d'autre part à l'acquisition de la grue sur pneumatique Italgru en service depuis 2008 sont d'ores et déjà retenus.

Pour 2009 sont concernés la démolition des hangars hors normes du Levant et des Antilles et la restructuration du hangar d'Afrique, la restauration du pont Ango ainsi que les travaux de sécurisation de la passerelle Transmanche. Le montant total des subventions sollicitées pour les six projets s'élève à 3 millions d'euros.

**→ Attribution d'un marché public pour la fourniture de viroles constituant un tube de guidage de la passerelle Transmanche.**

Le système de maintien latéral de la passerelle du Transmanche doit être remplacé par un nouveau système de guidage résistant aux conditions extrêmes constatées lors des tempêtes hivernales.

Le Comité Syndical a autorisé le président du Syndicat Mixte à signer le marché avec l'entreprise MANCHE INDUSTRIE MARINE retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 220 225 €HT. Fin des travaux prévue en 2009.

**→ Attribution d'un marché public pour l'installation du système de guidage de la passerelle du Transmanche.**

Le Comité Syndical a autorisé le président du Syndicat Mixte à signer le marché avec l'entreprise DUCROCQ INGENIERIE PROCESS retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 659 630 €HT. Fin des travaux prévu en 2009.

**→ Attribution d'un marché public pour la réparation du front d'accostage de la pile Transmanche abimée en février 2005.**

Le Comité Syndical a autorisé le président du Syndicat Mixte à signer le marché avec l'entreprise avec l'entreprise QUILLE pour un montant de 948 735 €HT. Fin des travaux prévue en 2009.

**→ Attribution d'un marché public pour l'aménagement du nez de la passerelle Transmanche.**

Le Comité Syndical a autorisé le président du Syndicat Mixte à signer le marché avec l'entreprise BAUDIN CHATEAUNEUF pour un montant de 441 247 €HT. Fin des travaux prévue en 2009.

**→ Passation d'un marché public pour la refonte du système de manœuvre de la passerelle Transmanche.**

Le Comité Syndical a autorisé le président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de travaux pour la refonte du système de manœuvre de la passerelle transmanche.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 307 000 €HT. Fin des travaux prévue en 2010.

**→ Passation d'un marché public pour la réorganisation de l'accueil Transmanche.**

Le Comité Syndical a autorisé le président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de travaux pour la réorganisation de l'accueil Transmanche.

L'accès des passagers nécessite d'être amélioré pour une gestion efficace de la Zone d'Accès Restreint imposée par la réglementation relative à la sûreté portuaire (code ISPS).

Le réaménagement des aires de stationnement et le déplacement des postes de contrôle permettront l'accueil des passagers dans de meilleures conditions tout en répondant aux obligations du code ISPS et des contrôles douaniers.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 450 000 €HT. Fin des travaux prévue en 2010.

#### **→ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise IOSIS pour la réalisation de la zone technique pêche**

La création d'une zone technique pêche en amont du bassin de Paris permettra de regrouper toutes les activités d'entretien des bateaux de pêche et de les séparer de celles liées à la débarque et à la commercialisation du poisson. Elle offrira aux professionnels un outil rénové et aux normes environnementales avec un engin de levage neuf d'une capacité de 400 tonnes en remplacement du synchrolift.

Les études d'avant projet ont porté le coût prévisionnel des travaux à 5 695 130 €, soit 3 195 130 € pour les « bâtiments et infrastructures » et 2 500 000 € pour l'engin élévateur. Une augmentation liée notamment à l'obligation de démolition et de reprise complète de la darse, et à la nécessité de renforcer la zone de circulation de l'engin de levage.

#### **→ Dragage des ports de Dieppe, Fécamp, Le Tréport et Caen Ouistréham**

Dans le but de maîtriser les dépenses de dragage, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a signé une convention constitutive avec le Département de Seine Maritime et le Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen – Ouistreham et Cherbourg.

Les ports de Dieppe, Caen - Ouistreham, Fécamp - Le Tréport draguent entre 0,5 M m<sup>3</sup> et 1,2 M m<sup>3</sup> de sédiments marins pour maintenir les profondeurs et assurer les activités de commerce, du transmanche, de la pêche et de la plaisance. Cette dépense d'entretien des ports cumulée représente entre 4,5 et 5,5 M€ chaque année. Les besoins annuels du port de Dieppe sont évalués à environ 250 000 m<sup>3</sup> dragués et nivelés, pour un coût total de l'ordre de 1 600 000 € HT.

Le groupement permettra d'économiser plus de 300 000 € sur la réduction des trajets d'amenée – repli entre ports, ce qui profite pour moitié à Ports Normands Associés, et pour le quart, à Dieppe et au Département de Seine-Maritime.

Le Syndicat Mixte investisseur public majeur met tout en œuvre pour mutualiser les services et adapter aux besoins les grandes fonctions portuaires, comme le dragage ou le remorquage.

#### **→ Cession de l'ancienne gare maritime Transmanche à la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime**

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a décidé de vendre à la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime l'ancien terminal piétons Transmanche inutilisé depuis plusieurs années. Cette opération permettra à l'Agglomération Dieppe Maritime de conforter ses missions en développant de l'activité économique par la location d'espaces aux entreprises entre le Transmanche et la ville sur un site stratégique ouvert sur la Grande Bretagne.

→ **Pont Ango** : le chantier de restauration du pont Ango se déroule selon le calendrier initialement prévu. Les travaux de rénovation de la structure et de peinture se terminent. Le démontage de l'échafaudage du fléau se déroulera à partir du lundi 18 mai. La société Ducrocq procédera les 25 et 26 mai à la pose des vérins sur les piles puis à compter du mercredi 27 mai à la pose du tablier. L'accès du bassin Duquesne est interdit aux professionnels de la pêche du 27 mai au 18 juin.

Après la pose des vérins et du tablier pourront commencer les travaux d'électricité, le réglage des automatismes et les essais techniques.

**A noter** : à partir du 29 mai le pont sera de nouveau ouvert aux piétons en fin de journée, lorsque l'entreprise Ducrocq cessera le travail, et les week end.

La fin du chantier est programmée le 26 juin prochain. Le montant des travaux pour rénover, sécuriser et automatiser le pont s'élève à 1,55 million d'euros.

Pour Alain Le Vern président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Président de la Région Haute-Normandie : *« le Syndicat Mixte mobilise avec le soutien des collectivités et de ses partenaires économiques mais aussi de l'Europe les moyens financiers nécessaires pour tenir les engagements pris dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2007/2013. Le Syndicat Mixte contribue ainsi à une consommation des crédits européens optimales en région Haute-Normandie et fort des projets mis en œuvre, conforte son rôle d'aménageur et d'investisseur public au service du port, du développement économique et touristique de la région dieppoise ».*